

**PERMIS A POINTS CANTINE
ECOLE ELEMENTAIRE
DE SAINT-CHAPTES**

Je possède 12 points pour l'année scolaire

Je perds des points si je ne respecte pas le règlement :

IL EST INTERDIT DE :





- Sortir du rang, marcher sur la route (danger) durant le trajet aller/retour
- Courir,
- Crier,
- Bousculer, me bagarrer,
- Dégrader/abîmer le matériel sur le trajet ou à la cantine,
- Faire du bruit volontairement,
- Dire des gros mots,
- Sortir de table sans permission,
- Jouer avec la nourriture,
- Ne pas être correct avec le personnel de la cantine,
- Se mettre ou mettre les autres en DANGER.

PAR CONTRE, JE DOIS :

- Me mettre en rang par classe et 2 par 2 pour le trajet,
- Me laver les mains avant le repas,
- Faire l'effort de goûter à tous les plats,
- Etre poli(e) avec mes camarades et les adultes (dire « Bonjour », « Merci », « s'il vous plait », etc...),
- Aider à débarrasser ma table.

Je sais que le personnel de la cantine est là pour nous servir à manger et nous surveiller mais **ATTENTION** je dois les respecter et les écouter.

BAREME DES POINTS PERDUS :

Nombre de points perdus	Motif de perte de point
 1 point	<ul style="list-style-type: none"> . crier, . faire du bruit volontairement, . se déplacer sans permission, . ne pas être poli(e) (merci, bonjour, s'il vous plait...).
 2 points	<ul style="list-style-type: none"> . ne pas respecter le matériel, . bousculer un camarade, . dire des gros mots, . jouer avec la nourriture.
 3 points	<ul style="list-style-type: none"> . marcher sur la route (sécurité), . se moquer des autres, . insulter et avoir des gestes déplacés.
 4 points	<ul style="list-style-type: none"> . ne pas respecter le personnel, . être violent physiquement ou verbalement avec mes camarades ou les adultes. . Apport d'objets ou de produits dangereux, . Détérioration volontaire de matériel.



Si je ne respecte pas le règlement, les points seront retirés de mon permis

Pour 12 points perdus :

Mes parents sont convoqués par Monsieur le Maire ou son adjointe.

- Je fais, avec l'accord de mes parents, des travaux d'intérêts collectifs en cantine et je mange seul(e) à table durant 1 semaine, *Si mes parents sont contre les travaux d'intérêts collectifs je suis exclu(e) de la cantine une semaine,*
- Si à nouveau je ne me comporte pas correctement je suis exclu(e) une semaine de la cantine,
- A mon retour, je récupère 12 points mais si je les perds à nouveau je suis exclu(e) de la cantine **pour le reste de l'année scolaire.**



Je n'ai pas de souci à me faire si je suis respectueux

Je peux aussi récupérer des points si je me comporte bien